

**Conseil Municipal de Frontenaud**  
**Séance JEUDI 15 JANVIER 2026 à 20h30, salle du conseil**

**Présents** : Christine LOUROT, Clément MARTIN, Jacques FERRIER, Éric DE VECCHI, Claire JAEGER, Roselyne STEURER, Jérôme VINCENT, Patrick MAILLARD, Marie-Pierre UNY, Céline RAPP, Thomas ECOCHARD,

Excusé(es) : Blaise STEURER (Pouvoir à Roselyne STEURER)

**Président de séance : Christine LOUROT**

La séance est ouverte à 20h30

Roselyne STEURER annonce enregistrer la séance.

**Désignation du secrétaire de séance** : Madame le maire propose Éric DE VECCHI et demande s'il y a d'autres propositions.

Pas d'autre proposition donc Éric DE VECCHI est nommé secrétaire de séance.

**1. Procès-verbal séance du 05 décembre 2025,**

Le procès-verbal est adopté à 10 pour et 2 abstentions

**2. BLI : Position sur le transfert de la compétence Plan local d'urbanisme,**

L'adjoint en charge de l'urbanisme prend la parole en expliquant que la commune possède déjà un PLU qui a été compliqué à élaborer.

La commune a été découpée en différentes zones dans lesquelles ont été établies des règles de constructions. Ces règles nous avaient un peu été imposées et aujourd'hui nous nous rendons compte qu'elles ne sont pas forcément adaptées à notre commune.

Aujourd'hui une bonne partie des demandes de permis de construire ou de travaux est refusée par le syndicat instructeur. Souvent pour des détails qui ne changeraient absolument rien, ni au style, ni au caractère de notre commune.

Nous nous battons régulièrement avec le syndicat instructeur pour faire passer les demandes.

Accepter de passer à un PLUI rajouterait des règles, pensées par des gens qui ne connaissent pas notre commune et annuleraient toutes nos possibilités de « déroger » aux règles absurdes. La complexité et la restriction apportées par ces règles décourageront beaucoup de personnes, qui du coup, abandonneront leur projet. Si on veut garder un peu de pouvoir et inciter les gens à venir dans notre commune, il faut refuser ce PLUI.

Un autre adjoint relève qu'on demande aux conseils municipaux actuels de prendre une décision qui devra être appliquée par d'autres élus d'ici quelques mois, mis devant le fait accompli sans pouvoir s'exprimer.

Après en avoir délibéré, le conseil rejette le PLUI par 10 voix et 2 abstentions

### **3. Vente parcelles section AL n°272 et AL n°273 au Bourg,**

Madame le Maire refait l'historique complet depuis l'achat du Tènement ANDROZ à ce jour.

Au cours de l'année 2025 plusieurs particuliers sont venus se présenter en mairie afin d'avoir les renseignements nécessaires à l'élaboration de projet de réhabilitation du tènement. À la suite de cela la SAS LA GIZIA se porte acquéreur de l'hôtel pour la somme de 80 000 €, et Monsieur Yves BEY de FRONTENAUD se porte acquéreur de la villa pour 70 000 €.

Madame Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer les actes de vente.

Autorisation acceptée à 10 voix pour et 2 contre.

### **4. Décision modificative du budget 2026,**

Madame Le Maire explique qu'il faut basculer 3 300 € du compte 615231-Entretien et réparations sur voirie, et les porter au compte 739211-Attribution de compensation.

La décision modificative est acceptée à l'unanimité

### **5. Actions du maire dans le cadre de ses délégations,**

- DIA vente SCI LE MIROIR/SOBEVAL la commune décide de ne pas préempter
- Madame le Maire déclare avoir notifié les marchés aux entreprises retenues par l'appel d'offres le 23/12/2025 pour les travaux de démolition d'une partie du tènement ANDROZ et de la création du local commercial.

### **7. Compte-rendu des commissions,**

- Les délégués au SIVOM se sont rendu à l'AG le 13 janvier dernier. Malgré un retard dû à des problèmes administratifs, le projet d'agrandissement de la déchèterie de CUISEAUX sera réalisé. Les demandes de subventions ont été déposées récemment.  
Afin de répondre à des problèmes avec les prestataires, le SIVOM a décidé d'acquérir un camion pompe (vidage des fosses septiques) équipé d'un déshydrateur pour un montant de 410 000 €.  
Les locaux situés à BRANGES vont être agrandis afin de pallier le manque de place dû à l'augmentation de personnel.  
Les comptes du SIVOM étant très bons, il a été décidé de ne pas augmenter la redevance d'ordures ménagères en 2026.
- Des colis ont été distribués aux habitants nés avant 1943 qui n'ont pas pu participer au repas des aînés. 22 personnes en ont bénéficié avec un très grand plaisir.
- La nouvelle formule de notre marché de Noël, sur la journée, a été un succès. Les exposants et les visiteurs ont répondu présents.

## **8. Informations diverses.**

- Une conseillère demande pourquoi il a été refusé à LEMON PIZZA de s'installer le samedi soir au lieu du dimanche midi. La décision a été prise en tenant compte du fait que le CAFÉ DE LA PLACE propose depuis peu un snacking varié, dont des pizzas. Et donc de donner la priorité à nos commerçants en essayant de ne pas créer de concurrence.
- Une conseillère annonce qu'une habitante de FRONTENAUD s'est rendu en mairie afin de visionner les listes électorales et que cela lui a été refusé. Elle précise qu'il existe une loi donnant accès à ces listes. Madame le Maire et ses adjoints précisent ne pas être au courant et vont se renseigner.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 21h26

